30e ANNÉE (3e SÉRIE) | N° 25 | 18 JUIN 1908

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(VINGT-CINQUIÈME ARTICLE)

Sommaire. — Ses dernières années. — La *Défense religieuse et sociale*. — Mgr Coullié coadjuteur. — Au Sénat. — Le Seize mai. — Election de Léon XIII ; l'Eglise et la civilisation chrétienne. — Les dix Lettres à propos du centenaire de Voltaire et de Rousseau en 1878. — Lettre à Victor Hugo. — Le Denier de Saint-Pierre.

I. — Le jour de la Fête-Dieu en 1875, Mgr Dupanloup fut pris après avoir dit sa messe d'une douleur aiguë qui était pour lui un avertissement. Les médecins lui ordonnèrent un repos absolu, ce qui lui coûta d'autant plus qu'il s'était engagé auprès du lord-maire de Dublin à se rendre en Irlande pour les fêtes du centenaire d'O'Connell et qu'il s'en promettait une grande joie. Comme il alléguait la difficulté qu'il éprouvait à marcher, un Irlandais lui répondait :

— Une fois en Irlande, Monseigneur, vos pieds ne toucheront pas la terre; nous vous porterons dans nos bras !

Ce voyage eût été pour lui un triomphe; il avait pris si éloquemment la défense de ce malheureux pays qu'il s'y était créé les plus durables sympathies. La prudence lui défendit de l'entreprendre et il exprima en deux belles lettres au lord-maire et ses regrets et son dévouement pour l'Irlande.

Le mal parut se calmer après les eaux d'Evian, et il put se diriger vers Rome à la fin de l'année, puis faire au Sénat en 1876 la campagne retentissante en faveur de la liberté d'enseignement que nous avons longuement racontée. Au retour de Rome, frappé des malheurs dont les nouvelles lois menacent l'Eglise en Italie, il publie une *Nouvelle lettre à M. Minghetti sur la loi militaire italienne*, puis une brochure *Où allons-nous ?* dans laquelle il expose ses alarmes pour l'avenir de la France.

A M. Minghetti il rappelle qu'on a constamment trompé l'Eglise, et sciemment. On a promis au Pape la liberté, et il est enchaîné.

Vous en êtes venus à vos fins : vous êtes maîtres de Rome elle-même, et malgré les solennelles promesses que vous faisiez avant de passer par la brèche de la Porta Pia, vous avez dépouillé l'Eglise romaine, comme vous avez dépouillé toute l'Eglise en Italie...
Eh bien ! vos respects, où sont-ils ? Le Souverain spirituel des âmes, comment le traitez-vous ? L'Eglise, la foi catholique, cette religion catholique que vous proclamez vous-mêmes la religion de la très grande majorité des Italiens, qu'en faites-vous ?
Et voilà comment vous entendez le réveil de l'Italie ! Quoi ! l'Italie ne pourra être une nation qu'à la condition de ne plus être catholique !...
Une parole terrible a été prononcée, et plus prophétique que ne le pensait le roi d'Italie, quand il a dit : *Andremo al fondo !* Hélas ! oui, je le crains, ils iront jusqu'au fond...

Jusqu'à l'irréligion, jusqu'à la guerre sociale. Le Saint-Père a averti le roi :

« Il a poussé vers vous, Sire, un des cris les plus émus qui soient jamais sortis des entrailles paternelles de la Papauté, et vous ne l'avez pas entendu ! »

Ses inquiétudes pour son pays qu'il voyait dévoré par les querelles sociales, ravagé par l'impiété envahissante, lui faisaient désirer vivement un organe de défense sociale et religieuse qui fût bien à lui, bien dans ses mains et dont il demeurât absolument le maître. Cet organe toujours rêvé lui avait toujours fait défaut. Le *Français*, à son gré, versait trop dans la politique, ce fut du moins le prétexte qu'il invoqua pour s'en séparer. La vérité c'est que la direction, plus prudente que lui, avait refusé de le suivre dans ses polémiques très vives et qui ne finissaient jamais. Il n'y était plus libre, et toujours il se croyait journaliste.

L'abbé Rouquette signale au commencement de 1875 (mars et avril) quelque chose d'extraordinaire chez lui, « une avenance particulière comme s'il attendait quelque service de quelqu'un. » Il signe des lettres de recommandation, il garde toute une

journée « un curé lorrain en grande réputation d'œuvres extraordinaires et qui à lui seul a bâti une église monumentale, » l'abbé Trouillet sûrement, à qui il « rend un service délicat. » Puis il lui dit : « Je vous demanderai très prochainement à mon tour un concours auquel j'attache un intérêt tout particulier. »

« Il en est à la période du *Facite vobis amicos*. Il relance les anciens, en recrute de nouveaux. Il va à Gênes, et c'est évidemment la duchesse de Galliera qui est son objectif. Il réserve pour un peu plus tard la princesse Borghèse, mais il s'annonce pour le printemps prochain. » Il se garde toutefois de consulter son familier, « parce qu'il a ce bon esprit de ne pas demander à ses amis un conseil qu'il ne veut pas suivre. » Enfin paraît le programme de la *Défense religieuse et sociale*, à laquelle « les gens du *Français* » font plus que grise mine. Ils avaient leurs raisons pour cela, car la première année de la *Défense* ils constatèrent dans leur caisse douze mille francs de déficit. L'évêque les leur remit :

— Je ne veux pas, disait-il, que le second fils porte préjudice à l'aîné.

Cette œuvre « toute personnelle » coûta 450,000 francs [1]. Pour lui faciliter le succès il abaissa le prix de l'abonnement annuel à 29 francs, chiffre inouï à cette époque. La *Défense* fit sa trouée avec l'impétuosité naturelle à son patron et fondateur, dont elle exposa constamment les idées et la politique ; elle fit même une fort belle campagne à propos du centenaire de Voltaire, ainsi que nous le dirons, mais elle demeura pâle. Les bonnes intentions ne suffisent pas à faire des journalistes. Quand l'évêque prenait la plume, le ton se relevait, il y mettait du mouvement, de l'emportement même, il faisait bien la brochure, mais mal l'article, et ses articles n'étaient que des chapitres de brochures. Il n'en eut pas moins un grand mérite à élever cette puissante machine qui ne dura guère plus que lui, et il se plaignait avec raison de l'inintelligence et de l'égoïsme de nombre de catholiques qui ne comprenaient nullement l'importance d'un journal catholique. On rapporte ce mot d'un jeune homme, porteur d'un grand nom et propriétaire d'une grande fortune, qu'il avait fait solliciter :

— Ce bon évêque d'Orléans, il a d'excellentes intentions, mais il ne sait pas combien coûte un cheval à nourrir [2].

Il se sentait vieillir; aussi après la retraite ecclésiastique de septembre 1876, sur les conseils du P. Pététot qui la prêchait, il alla trouver M. l'abbé Coullié que l'archevêque de Paris venait de nommer promoteur de son diocèse, et sans préambule il lui dit : « J'ai besoin d'un coadjuteur, je vous ai choisi. » M. l'abbé Coullié était un de ses enfants de Saint-Nicolas sur le bon esprit et le dévouement duquel il pouvait absolument compter, il le demanda au Saint-Père en ces termes : « C'est un prêtre très pieux, très doux et très ferme, très prudent, très dévoué au Saint-Père, très zélé, et qui, je l'espère, fera un très grand bien dans mon diocèse et suppléera à ce que mon âge, mes fatigues et surtout l'impossibilité où je suis d'être à Versailles pour le Sénat et à Orléans pour mes diocésains, m'empêchent de faire. »

Mgr Coullié fut sacré à Notre-Dame de Paris le 19 novembre 1876. Il justifia amplement les espérances de Mgr Dupanloup dont il possédait le zèle et la foi, avec un mélange heureux de fermeté et d'aménité qu'apprécie encore aujourd'hui avec jouissance l'Eglise de Lyon.

Depuis 1873 l'évêque a laissé dormir son *Journal intime*, il le reprend en 1876, mais il n'y écrit que deux pages délicieuses au mois de mai :

Dimanche 9 mai. Fête de la Croix. — Le bon Dieu m'a fait la grâce de retrouver la vue de foi. — Né d'une vierge, dans une crèche, puis, après la Croix, l'Ascension. C'est un plan divin, vu avec douce et simple lumière. — Et nous avec lui. C'est le complément du sacrifice, de la Rédemption et de la Création. Le bon Dieu me donnera-t-il le temps, me fera-t-il la grâce d'achever ce beau travail ? Il faut tout remettre à sa sainte volonté par des actes simples, vrais et répétés.

Samedi 22. Ces jours-ci, bel office de l'Esprit-Saint. J'ai été frappé, soit dans mon Bréviaire, soit dans le Missel, combien chaque texte, même isolé, a d'ampleur, de solennité, de majesté, est à lui seul une grande révélation. Il y faudra bien prendre garde dans mon travail, ne pas enfouir de telles lumières.

Il écrivait alors, à l'exemple de Manning, un livre sur l'Esprit-Saint, qui est resté manuscrit.

Son *Journal intime* se ferme sur cette phrase qui révèle des anxiétés intérieures heureusement disparues : « A partir de l'Ascension, ce nuage épais, perpétuel, amer, s'en est allé simplement, comme une impression qui n'est plus. Il faut demeurer bien humble... [1] »

Cette tristesse intime qui est particulière aux grandes âmes, nous l'avons vue partout assombrir son *Journal*, mais elle s'est faite plus intense à mesure que l'âge a fait sentir ses froides atteintes : « En vieillissant surtout, écrit-il, la fatigue, la sécheresse viennent. L'élan manque ; le goût, la lumière sont plus rares. Il y a là un affaiblissement naturel auquel il faut, en s'y résignant, suppléer par l'esprit de pure foi, *Beati qui non viderunt et crediderunt*. Même à travers les nuages et les tristesses, marcher toujours... [2] ». Il n'a plus le temps d'écrire ses méditations [3], et il souffre de son empressement naturel à agir, à se répandre, surtout depuis qu'il est absorbé par la vie politique et par ses luttes à la tribune : « Il faudrait désormais entrer dans le repos de la présence habituelle de Dieu, de l'union avec Dieu. Il

[1] *Notes et Souvenirs*, par l'abbé Rouquette, LXIII, p. 246.
[2] Mgr Lagrange, t. III, p. 340.

[1] *Journal intime*, p. 348.
[2] *Ibid.*, 14 août 1873, p. 338.
[3] *Ibid.*, 15 avril, p. 344.

n'y a plus rien qui empêche, qui sépare... Il me semble que la vue même des agitations humaines doit inspirer le retour vers Dieu, le *Sursum corda*, l'*excelsior* [1]. » Ainsi la confiance succède à la tristesse et ces agitations humaines servent même à activer en lui la flamme de la vie intérieure.

Mais il est sans cesse tiré hors de lui-même par ses devoirs d'homme public, car ce n'est pas lui qui pourrait se désintéresser des questions vitales qui se traitent au Sénat. Le 21 décembre 1876, il remonte à la tribune pour prendre la défense de l'aumônerie militaire ; le 23, pour maintenir les bourses des séminaires et réclamer une augmentation de traitement pour les curés de campagne. Il établit le budget d'un curé et montrant dans quelle pauvreté ils se débattent :

— C'est notre honneur, s'écrie-t-il. Laissez-moi vous dire que ce n'est pas le vôtre.

Voici son éloquente conclusion qui est aujourd'hui de saison plus que jamais :

Aux paroles si dures, si amères qui ont été prononcées contre nous et qui mettaient en suspicion — non pas seulement notre conscience, notre loyauté — mais notre honneur, je ne répondrai qu'une parole, c'est celle que disait autrefois Jésus-Christ. Oui, le clergé de France peut dire aujourd'hui : Français, j'ai fait parmi vous beaucoup de bonnes œuvres. *Multa bona opera ostendi vobis*. Dites-moi pour laquelle de ces bonnes œuvres vous me lapidez ! *Propter quod opus me lapidatis ?*

Est-ce parce qu'aux époques les plus brillantes de votre histoire nous avons travaillé à votre gloire, que, depuis quelque temps, vous cherchez à nous couvrir d'opprobre ? (*A gauche*. Mais non ! mais non !)

Est-ce parce que nos ressources ont été souvent la ressource de l'Etat et toujours le patrimoine des pauvres, qu'on a proposé l'abolition du budget des cultes et qu'on cherche à nous l'arracher tout entier ?

Est-ce parce que nous avons défriché, embelli, civilisé la France... (Exclamations à gauche. *A droite :* Oui, oui ! lisez l'histoire !) qu'on nous refuse un asile dans son sein ?...

Il est si vrai que ce clergé est estimé dans le monde entier que, quand vous allez à l'étranger, vous êtes heureux, quels que soient ici vos sentiments ou vos opinions, de rencontrer un prêtre français, de saluer en lui — comme dans le soldat et la sœur de charité — un de ces types caractéristiques et populaires dans lesquels on retrouve avec bonheur l'empreinte vivante de nos meilleures qualités et de nos meilleures vertus.

C'était pour lui le chant du cygne ; il ne devait plus remonter qu'une fois à la tribune, mais avec une voix tombée et une ardeur presque éteinte.

Cependant, bien qu'il ait un coadjuteur, il ne néglige point son cher troupeau orléanais. Le 2 février 1877 il lui adresse une Lettre pastorale pour le presser de se convertir. Sa parole est extraordinairement tendre, affectueuse, c'est comme une conversation suprême entre un père qui se sent près de la tombe et ses enfants qui l'entourent respectueux, aimants et émus. Il répond aux prétextes qui les tiennent éloignés de Dieu.

[1] *Ibid.*

Les uns disent : « Je n'ai pas encore assez de foi pour me convertir. »

D'autres : « Je me trouve dans des occasions si dangereuses, que je ne puis espérer d'y résister. »

D'autres : « J'ai des passions trop violentes, des engagements trop étroits, je ne saurais encore les surmonter ni les briser. »

D'autres enfin, en très grand nombre : « Je suis trop absorbé par mes affaires ! Je n'ai pas le temps maintenant... »

Et il répond à ces prétextes avec sa raison, avec sa foi, avec son cœur surtout. Il y ajoute ce trait que lui rappelle son expérience personnelle. « Un jeune homme qui avait, lui aussi, des passions violentes, luttait, triste et découragé depuis longtemps ; mais il luttait seul, sans un prêtre, sans Jésus-Christ, et il était toujours vaincu. Enfin il se confessa et communia. Et après, il me dit : « Chose étonnante ! ce qui me paraissait comme impossible auparavant, m'est si aisé depuis que je me suis confessé et que j'ai communié, qu'il me semble que je suis devenu un autre homme. Si je ne croyais pas à la divinité de la confession et à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, cela suffirait seul pour m'y faire croire. »

II. — On sait quelle part il avait prise au 24 mai 1873 qui renversa M. Thiers et le remplaça par le maréchal Mac-Mahon. L'évêque trouvait qu'il devenait très envahissant, il savait qu'il aspirait à être le Washington de la France, et surtout il ne lui pardonnait point d'avoir laissé massacrer l'archevêque de Paris en refusant de remettre Blanqui aux communards :

— Je leur aurais donné dix mille têtes de Blanqui pour une tête de l'archevêque de Paris, disait-il. Cela aurait eu un double effet : d'abord d'éviter ces abominables crimes, et ensuite de leur prouver qu'on n'avait pas peur d'eux, en leur rendant leur chef. Je sais bien qu'on ne pactise pas avec les révoltés. En principe, c'est vrai, mais dans l'espèce, tout était admissible pour éviter l'effusion de ce sang auprès duquel l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel de Ville n'est rien [1].

Il contribua aussi à faire voter le septennat, le 20 novembre suivant, à une voix de majorité — la sienne. Depuis, voyant que ses essais pour le rétablissement de la monarchie avaient échoué, il s'était orienté du côté de la République — par nécessité : « Je n'aurais pas fait la République, répondait-il en 1876 à un haut personnage qui le pressait de s'y rallier, mais puisqu'elle existe, puisqu'elle est le gouvernement de fait, si ce gouvernement veut, comme on nous le dit, être respectueux de nos droits et de nos libertés, cesser enfin cette guerre insensée et qui n'a pas de vrai nom, contre ce qu'ils appellent le cléricalisme, je seconderai de tout mon pouvoir les honnêtes gens dont vous me parlez [2]. » Et il n'était pas éloigné

[1] *Notes et Souvenirs*, LV, p. 217.
[2] *Ibid.*, LXVI, p. 265.

alors de tenter l'*essai loyal,* sans M. Thiers. Mais il apparut bientôt que cette République entendait bien n'être nullement respectueuse des droits et des libertés de l'Eglise, et c'est ce qui détermina ce petit coup d'Etat, d'ailleurs très maladroit, du Seize mai (1877).

L'abbé Rouquette prétend que Mgr Dupanloup n'y fut pour rien, et il en donne des preuves. Le 15 mai, après midi, l'évêque d'Orléans voulait rejoindre sa ville épiscopale : il manqua le train. Alors il se rendit à l'Elysée où il fut reçu par le Maréchal qu'il entretint d'une nomination épiscopale, mais nullement de la question pendante. Du moins il l'a affirmé. Le lendemain 16 mai il partit pour Orléans à 10 heures 10; la lettre du Maréchal à M. Jules Simon avait paru à huit heures, mais il partit sans la connaître. Comme il avait eu une entrevue avec le Maréchal la veille, les journaux s'empressèrent de raconter qu'il avait poussé à la dissolution de l'Assemblée. Ce qui donna créance à leur récit, c'est qu'il appuya énergiquement la politique du maréchal Mac-Mahon. A peine arrivé à La Chapelle il eut une très douloureuse attaque de goutte, mais mandé par une dépêche pressante du ministre que M. Sazerac de Forges, préfet du Loiret, lui fit remettre à cinq heures du matin, il accourut aussitôt, accompagné de son médecin, le docteur Debrou [1], et on le vit à Versailles se diriger vers le Sénat, traîné dans une petite voiture à bras. Sa présence, son courage, ce généreux oubli de lui-même décidèrent peut-être quelques hésitants à voter la dissolution. Aussitôt qu'elle fut prononcée, il s'en revint à La Chapelle, cette fois très atteint dans sa santé physique.

Ce qui fit croire surtout à son intervention prépondérante au Seize mai, ce fut l'attitude de son journal. Très bien inspiré cette fois, l'abbé Rouquette lui écrivait avec une entière franchise le 17 octobre :

> La *Défense* vous fait un immense tort et de plus en plus.
>
> D'abord, par la réputation qu'elle a de vous appartenir et de n'appartenir *qu'à vous,* elle vous met au niveau des Girardin, des Gambetta, des Pereire, de tous les propriétaires d'un journal, etc. ; or, pour un évêque comme vous, c'est loin d'être ennoblissant.
>
> Ensuite elle vous fait porter des responsabilités de sentiment et d'action qui ne sont nullement les vôtres. Elle est en ce moment plus maréchaliste que le maréchal. Elle assume tout le poids du 16 mai ; je ne voudrais pas qu'elle le portât sur vos épaules.
>
> J'écris au baron d'Yvoire qu'un de ces quatre matins il sera lâché. Et je l'ai dit parce que *je le sais.* A la présidence on incline à gauche : et après l'épreuve électorale on a raison... puisqu'on veut rester [2].

Mgr Dupanloup écrivit aussitôt à la *Défense* « quatre grandes pages » dans ce sens (20 octobre), mais il était trop tard, la maladresse était consommée.

On ne saurait nier toutefois que le Seize mai n'ait été conduit par ses amis, les catholiques libéraux, choisis par le maréchal pour former un ministère avec M. de Broglie pour président du conseil. C'est là qu'ils montrèrent leur insuffisance politique.

D'abord ils n'auraient pas dû accepter. La lettre de blâme du maréchal à Jules Simon était constitutionnelle, motivée et correcte ; mais il était souverainement téméraire de heurter l'opinion en lui imposant un cabinet composé de ce qu'il y avait de plus réactionnaire et de plus hostile à la République dans les Chambres. On ne procède point par de pareils à coups. C'était braver le pays, et les 363 surent bien le dire, ce fut même leur arme principale, la plus forte et la plus victorieuse. La nation le comprit si bien qu'aux élections du 14 octobre elle les renvoya tous à la Chambre. Jamais gouvernement ne subit un pareil échec, qui fut un vrai désastre.

Mais du moment qu'ils acceptaient, ils devaient se souvenir du principe : « Qui veut la fin veut les moyens. » Un gouvernement doit être fait d'autorité, surtout dans les circonstances difficiles ; il faut qu'il soit très fort pour se permettre alors les condescendances de la liberté. Ils manquèrent d'énergie et de coup d'œil, ils ne surent qu'indisposer le pays, sans lui imposer le respect, le respect de la force. Ils ne prirent que des demi-mesures, et encore avec hésitation ; c'est ainsi qu'ils interdisaient la vente de certains journaux dans les gares ou sur la voie publique, mais on pouvait se les procurer chez tous les libraires. Cela exaspérait les populations. Acculés à un coup d'Etat, ils ne surent pas le faire, faute de résolution. En somme ils n'étaient que de beaux parleurs et par conséquent ils ne pouvaient s'entendre. C'est qu'ils étaient dénués de la science de gouverner, ils n'avaient pas, comme Richelieu, longuement réfléchi avant d'agir, ils ne préparèrent point, ils ne dirigèrent pas l'esprit public, qui les fronda et les déborda. Aussi offrirent-ils cet exemple inouï d'un gouvernement qui tient en mains les élections, qui possède tous les moyens de les conduire, et qui les laisse échapper, dévier et tourner finalement contre lui. Pareille aventure n'est arrivée qu'à M. de Broglie et à M. Méline, mais celui-ci du moins en sortit avec honneur. Aujourd'hui encore nous portons le poids de cette faute lourde et maladroite du Seize mai; il convient de rappeler que les libéraux seuls en gardent la responsabilité.

III. — La douleur de cet échec trop éclatant redoubla les malaises physiques de l'évêque d'Orléans. Ses souffrances devinrent plus aiguës et il fut condamné à l'immobilité. L'esprit toutefois demeurait libre et il poursuivait divers travaux, notamment ses lettres sur l'éducation des jeunes filles, qui devaient être suivies d'autres sur l'éducation des jeunes femmes. Il affectionnait ces sujets qu'il avait mûris toute sa vie et qui le reposaient des tristesses de ce temps troublé.

En décembre 1877 on lui prescrivit le séjour et le soleil d'Hyères. Il passe par Montpellier pour y

[1] Mgr Lagrange, t. III, p. 346.
[2] *Notes et Souvenirs*, LXXII, p. 284.

consulter le docteur Combal qui le retient huit jours. Partout il a des amis qui l'entourent de prévenances, comme Mgr de Cabrières, et qui sont fiers de le posséder. De là il gagne Nîmes où il est reçu par Mgr Besson, puis Marseille, où il fait une légère pause chez Mgr Place.

M. le comte et Mme la comtesse de Rocheplatte possèdent une villa à Hyères, M. le baron de Prailly à Costebelle, il n'a que le choix entre les plus gracieuses hospitalités. Il a repris ses habitudes laborieuses, ses lettres sur l'éducation ; mais à l'horizon prochain il voit se dresser de nouveau la liberté d'enseignement qui sera remise en question, il fourbit de nouvelles armes pour la défendre. La pensée lui vient de publier les procès-verbaux de la Commission de l'enseignement de 1849, et il rédige en effet quelques pages qu'il priera M. Hilaire de Lacombe de continuer. Ce travail paraîtra après sa mort et formera une importante page d'histoire [1].

Y eut-il d'autres raisons à la prolongation de son séjour à Hyères? L'abbé Rouquette nous apprend qu'il y fut déterminé par un « ennui » et une « déception. » Le chanoine Pelletier devait prêcher et prêcha en effet le Carême à Versailles ; il avait été choisi par Mgr Mabile dont le successeur avait accepté la décision. Mgr Dupanloup avait fait au nouvel évêque deux visites, « en qualité de collègue et de diocésain, » car Viroflay où il habitait dépend de Versailles. « Mais la volonté administrative, ajoute l'abbé Rouquette avec quelque déconvenue, est sans doute plus forte que la volonté du maître. Un évêque qui a un conseil, ne fait pas tout ce qu'il croirait opportun. » Bref on négocia, les négociations n'aboutirent pas, « les conventions précédentes demeurèrent en l'état, » le Carême commença, l'évêque d'Orléans décida de ne retourner au Sénat qu'après Pâques [2].

En ce moment Pie IX achevait de vivre. C'est à Hyères que Mgr Dupanloup apprend sa mort, et aussitôt il adresse à son diocèse une Lettre pastorale sur ce grave événement. Dans la première partie il fait ressortir « les grandes lignes de ce pontificat, et les grands traits de cette douce et majestueuse figure, » et dans la seconde il peint la situation de l'Eglise à cette heure poignante :

> Nous partagions son ferme espoir, dit-il, nous imiterons son courage... Le triomphe n'a jamais manqué, mais, hélas ! il a souvent coûté cher. Les âmes sombrent dans ces orages ! Des nations entières peuvent y périr, et ne pas ressusciter : témoin les ruines immenses et non encore réparées de l'islamisme, du schisme grec et de la prétendue réforme, en Orient et en Occident. D'ailleurs quelque certitude que nous ayons pour l'avenir de l'Eglise, nous génération présente, nous pouvons être broyés dans la tourmente. Il faut donc prévoir et prier, mais en même temps espérer toujours et lutter.

L'avènement de Léon XIII le combla de joie, il connaissait le cardinal Joachim Pecci et professait pour lui une estime profonde mêlée de vénération. Le nouveau Pape donna aussitôt pour successeur au cardinal Antonelli Mgr Franchi. Aussitôt à celui-ci dont la nomination est de bon augure pour lui, l'évêque d'Orléans écrit dès le 14 mars 1878, afin de le féliciter chaudement de cet honneur : « Toute la France, tous les grands esprits, tous les honnêtes gens y ont applaudi. Oui, je le crois, avec la sagesse, le dévouement et la fermeté qui vous caractérisent, vous ferez de grandes choses... [1]. » D'Hyères il voudrait se rendre à Rome pour offrir ses hommages au chef de l'Eglise. Il craignit de montrer ainsi trop d'empressement et se contenta de lui adresser cette chaleureuse lettre :

> Très Saint Père, je ne saurais exprimer à Votre Sainteté la vive satisfaction que m'a causée son exaltation au trône pontifical. Ç'a été là, je puis le dire, une des joies les plus profondes de ma vie. Préoccupé comme je le suis de tous les périls de la religion, c'était vous, Très Saint Père, que, dans le secret de mon âme, j'appelais de tous mes vœux. Votre élection du reste a été providentielle, toute l'Eglise en a tressailli, et tous les sages et grands esprits qui connaissent les maux de notre temps et les remèdes possibles, y ont vu le doigt de Dieu.

M. Ch. Conestabile lui fait parvenir les deux dernières lettres de l'archevêque de Pérouse, sur l'Eglise et la civilisation chrétienne, il s'en déclare enchanté. Le cardinal Pecci montre que l'Eglise n'est l'ennemie ni de la vraie civilisation ni de la science. Celle de 1877 était particulièrement remarquable. La *Défense* la publia dans son numéro du 10 mars 1878. L'évêque d'Orléans ne perdait point de temps.

Les ennemis de l'Eglise, disait-elle en substance, prétendent que ne s'occupant que de l'âme, elle néglige de propos délibéré le bien-être matériel du peuple. La vérité c'est que sa sollicitude s'étend à l'homme tout entier. Fille de Celui qui a dit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, » sa mission est d'unir Dieu et l'homme, et pour conduire l'homme à Dieu elle parle à ses sens aussi bien qu'à son esprit.

Pourquoi la science serait-elle répudiée par l'Eglise ? Est-ce que Bacon de Verulam n'a pas dit cette parole aussi admirable que vraie : « Peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène ? » La vraie science conduit à Dieu. Kepler remercie Dieu des joies qu'il éprouve dans la contemplation du ciel ; Galilée constate que la nature et l'Ecriture Sainte « marquent pareillement le pas de Dieu. » Et le cardinal Pecci rappelle à ce propos les définitions du Concile du Vatican : « Bien loin que l'Eglise nuise à la culture des arts et des sciences humaines, elle leur vient au contraire en aide et les favorise, car elle n'ignore pas et ne méprise point les avantages qui en découlent pour la vie; elle confesse au contraire que les sciences, de même qu'elles viennent de Dieu, peuvent, si elles sont traitées comme il

[1] Rouquette, LXXII, p. 284.
[2] Rouquette, LXXIII, p. 288.

[1] Mgr Lagrange, t. III, p. 442 et suiv.

convient, moyennant la grâce divine ramener à Dieu [1]. »

L'Eglise a relevé l'homme par le travail; elle lui a appris que si le travail est honorable et noble, quand il est excessif il abrutit, c'est pourquoi elle lui rappelle que le repos du dimanche est ordonné par Dieu. Rien n'est salutaire pour lui comme cette institution du dimanche qui lui repose le corps et l'esprit, le fait jouir de la vie, des fruits de son labeur. Mais elle lui apprend aussi que le travail n'est pourtant pas sa fin suprême, qu'il n'a pas été créé uniquement pour produire, suivant les exigences cruelles de l'industrie. L'ouvrier n'est pas seulement une machine qui produit plus ou moins, il a des destinées plus élevées, il doit regarder au-delà du morceau de pain que dévore sa famille. Un incrédule du dix-huitième siècle l'a dit : « Il faut lui accorder non seulement le temps de gagner son pain, mais encore celui de le manger avec satisfaction; sans quoi demain il ne le gagnera plus. »

On trouve dans cette lettre pastorale comme un avant-goût de l'Encyclique *Rerum novarum;* car l'archevêque de Pérouse avait préparé tout le programme qu'exécuta avec tant d'ampleur Léon XIII.

« Nous venons de lire ici, écrit Mgr Dupanloup au cardinal de Falloux, le 3 avril, les deux mandements que le Pape a adressés l'année dernière et cette année à son diocèse sur l'Eglise et la civilisation, et j'ai été, nous avons été tous ravis, de la gravité, de l'élévation, de la beauté de cette parole et surtout de la connaissance profonde qu'elle suppose chez le nouveau Pape de ces grandes questions, de la situation actuelle, des hommes et des choses du temps présent. Et à chaque instant je disais : « Quel bonheur de voir sur le siège de saint Pierre un pape si personnellement instruit de tout ce qui touche à ces questions si capitales à l'heure actuelle ! » Ou je me trompe fort, ou Léon XIII sera un grand Pape. Sa marche paraît mesurée, prudente, ce qui est à mes yeux un signe de sagesse de plus. »

IV. — C'est à Hyères qu'il apprit que le Conseil municipal de Paris préparait un mouvement d'opinion pour célébrer le centenaire de Voltaire et de Rousseau, en pleine Exposition universelle, et pour provoquer à cette occasion une grande manifestation contre les croyances religieuses. Voltaire et Rousseau étaient morts en effet tous deux en 1778, le premier le 30 mai, le second le 3 juillet.

Cette idée n'était point nouvelle. En 1876, le journal les *Droits de l'homme* l'avait émise. Les organes hostiles au catholicisme, le *Rappel*, le *XIXe Siècle*, le *Bien public*, la *République française*, le *Réveil* la soutinrent et s'appliquèrent à la rendre populaire. Un comité d'initiative fut constitué, puis un comité central qui se composait de plusieurs sénateurs, de nombreux députés, des 74 conseillers municipaux de Paris et de divers délégués. Ce comité se mit à l'œuvre et voulut que le centenaire devînt une « apothéose », une « manifestation nationale » et même « internationale. »

Les conseillers municipaux de Paris, — parmi lesquels MM. Bonnet-Duverdier, Yves Guyot et Brisson, — publient dans les *Droits de l'homme* une déclaration qui annonce les proportions extraordinaires et la signification antichrétienne qu'ils entendent donner à leur fête, et le Conseil municipal de Paris, le 7 mars, vote 10.000 francs dans ce but. Le même appel est adressé à tous les Conseils municipaux et à tous les Conseils généraux de France; on veut obtenir « l'adhésion des 86 départements. » Le Grand-Orient entre en campagne, la *Voix des Ecoles* presse les étudiants d'apporter à cette manifestation une participation aussi large, aussi complète que possible.

Le centenaire de Voltaire et de Rousseau, écrit le *Bien public*, ne doit pas être l'affaire d'un homme ou d'une petite chapelle : il doit être organisé par un vaste comité, formé de gloires internationales...

De plus, pour conserver au centenaire de Voltaire et de Rousseau son véritable caractère international, pour que nous, Français, nous fassions largement les choses et donnions réellement à cette fête un caractère d'hospitalité, nous croyons que la présidence du Comité devrait être décernée *à un étranger* [1].

Aussi a-t-on invité Garibaldi, qui s'est récusé, sans doute parce qu'il a craint d'être hué à Paris pour sa conduite piteuse pendant la guerre; mais « je suis depuis mon enfance, a-t-il répondu, un *adorateur* de Voltaire. » Il faut qu'on adore quelqu'un. Les loges maçonniques d'Italie songent à conduire Voltaire au Capitole. Et pourquoi cette profusion de convocations et de manifestations ? Les *Droits de l'homme* le disent crûment :

« Voltaire a manqué de respect à toutes les choses établies, il a osé regarder en face le Christ. Cet homme a manqué totalement de respect; eh bien ! cet homme a droit à notre respect. C'est à lui que nous devons l'émancipation de l'homme de toute espèce de domination dogmatique, l'affranchissement de la conscience individuelle [2]. »

C'est donc Voltaire, l'ennemi du Christ, qu'il s'agit de glorifier. Quant à Jean-Jacques Rousseau, ils lui « pardonnent » d'avoir cru en Dieu, parce que c'est à lui que « la Révolution doit sa flamme sombre et sa résolution implacable, son fanatisme de vertu et de courage, son exaltation continue, la passion qui consumait et soutenait à la fois les hommes de la Convention, » et parce que « c'est un précurseur du socialisme moderne. »

Pour préciser nettement son but d'impiété et de dépravation, « le Comité central a préparé une édition populaire, résumé des œuvres de Voltaire; » ce livre doit être tiré « à des centaines de mille d'exemplaires » : « Quand il y aura un Voltaire dans chaque famille, les églises se videront [3]. »

[1] Concil. Vatic., cap. IV *De fide et ratione.*

[1] *Bien public*, cité par la *Gazette de France*, 18 mars.
[2] *Bien public*, 5 avril 1878.
[3] *Ibid.*, 18 février.

Voilà bien la grande pensée du Centenaire : « Vider les églises. »

En lisant ces détails le vieil évêque est saisi d'une immense douleur : « Quand on aime Jésus-Christ et son Eglise, s'écrie-t-il, comme on souffre à voir cela ! Mais ou j'y laisserai ma vie ou j'empêcherai ce scandale ! [1] »

Il oublie la maladie qui le torture et reprend sa plume qui retrouve des accents de vaillance et de jeunesse. C'est au Conseil municipal de Paris qu'il va écrire pour lui apprendre l'infamie de son œuvre et l'infamie de l'écrivain. Il lui adresse dix lettres bien vivantes, bien qu'on y sente faiblir sa main et son talent. Les premières sont composées à Hyères, il achève les autres à Orléans.

Dans la première il expose la question, les menées et le but sectaire, ce qu'il se propose de montrer. « Il s'agit de savoir, au vrai, quel homme était Voltaire et s'il mérite cette apothéose. » A coup sûr les édiles parisiens ne connaissent bien ni Rousseau ni Voltaire :

« Je vais vous les faire mieux connaître, c'est mon premier devoir. Mais d'abord ils vont se faire connaître eux-mêmes, et vous les connaîtrez avant tout l'un par l'autre. »

« Voltaire et Rousseau, » voilà donc l'objet de la seconde Lettre.

Voyons ce qu'ils pensent l'un de l'autre :

« Pourquoi le nom de ce *bateleur* souille-t-il vos lettres ? écrit Jean-Jacques à M. de Moulton. Je le haïrais davantage si je le méprisais moins... Ses talents ne lui servent, ainsi que ses *richesses*, qu'à nourrir la dépravation de son cœur ! [2] »

« Ainsi donc la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes de M. de Voltaire... Ce *fanfaron d'impiété*, cette âme basse, cet homme *si vil* par l'usage qu'il a fait de ses talents, laissera de longs et cruels souvenirs parmi nous. La ruine des mœurs et la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire [3]. »

« Voltaire en paraissant toujours croire en Dieu, n'a jamais cru qu'au diable, puisque son Dieu prétendu n'est qu'un être malfaisant qui, selon lui, ne prend plaisir qu'à nuire. L'absurdité de cette doctrine qui saute aux yeux est surtout révoltante dans un homme comblé des biens de toute espèce, qui, du sein du bonheur, cherche à désespérer ses semblables par l'image affreuse et cruelle de toutes les calamités dont il est exempt [4]. »

« Quant à ce qu'il vous plaît de mettre M. de Voltaire et moi sur un même trône, je vous avoue que je me sens quelque peine à descendre *si bas* [5]. »

Mais ces jugements sont calmes à côté de ceux de Voltaire sur le philosophe de Genève :

[1] Mgr Lagrange, t. III, p. 444.
[2] *Correspondance*, 29 janvier 1760.
[3] Lettre au pasteur Vernet, 29 nov. 1760.
[4] *Confessions*, livre IX.
[5] A Brossette. — La Harpe, *Cours de littérature*, 3e partie, t. I.

Tous les honnêtes gens de Genève, écrit-il à Damilaville, regardent Jean-Jacques comme un monstre. Pour moi je ne le regarde que comme un fou ; je le crois malheureux à proportion de son orgueil, c'est-à-dire qu'il est l'homme du monde le plus à plaindre... [1].

Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé en saltimbanque, traine avec lui de village en village et de montagne en montagne la malheureuse dont il fit mourir la mère, et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait avoir d'eux, et en abjurant tous les sentiments de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur et de la religion... [2].

Cet infâme Jean-Jacques est le Judas de la confrérie philosophique [3].

C'est « un polisson », un « petit singe » bon « à montrer à la foire pour un sou » ; c'est « le plus méchant coquin qui ait jamais déshonoré la littérature, un malade qui mériterait les Petites Maisons s'il ne méritait le pilori ; une âme pétrie de boue et de fiel, un Diogène descendant direct et descendant enragé du chien de Diogène et de la chienne d'Erostrate [4]. »

Son *Héloïse* est « un monstrueux ouvrage [5] ; » son *Emile* « un fatras d'une sotte nourrice en quatre tomes [6] ; » le *Contrat social* renferme à chaque page « des erreurs et des contradictions ; » les *Lettres sur la Montagne* sont un « fatras » qui a pour auteur un homme « à idées creuses et à paradoxes singuliers. »

Ainsi s'estimaient et s'aimaient ces deux bons apôtres.

La troisième Lettre renferme des jugements cruels sur Voltaire, des Mirabeau, Brissot, Foucher, Marat même, ces hommes de la Révolution. « Ses grâces mêmes sont effrontées, dit Joubert, il avait le sens moral détruit, » tous ses ouvrages ont été inspirés par « quelque haine ou quelque mépris. » C'est « l'esprit le plus débauché, et ce qu'il y a de pis, c'est qu'on se débauche avec lui [7]. »

« Voltaire, ajoute Renan, ne comprenait ni la Bible ni Homère, ni l'art grec, ni les religions antiques, ni le christianisme, ni le moyen âge. » Sa science se borne à « d'hypocrites plaisanteries » ; il n'a fait que « l'exégèse de la polissonnerie. » Béranger, Taine, Henri Martin, Sainte-Beuve, Louis Blanc, Lamartine le représentent comme un homme sans foi ni loi, sans pudeur et sans scrupules, qui prend pour armes habituelles le mensonge et la calomnie,

> Toujours un pied dans le cercueil,
> De l'autre faisant des gambades,

ainsi qu'il s'est peint lui-même, et « exécutant des parades de foire » :

[1] 27 février 1765.
[2] *Sentiments des citoyens*, p. 77. Edition Beuchot, t. 62.
[3] A d'Alembert, 28 août 1765.
[4] A Cideville.
[5] A Mme du Deffand, 8 août 1770.
[6] A Damilaville, 14 juin 1762.
[7] *Pensées*, t. II, p. 365.

« A chaque page, écrit Taine, tantôt avec un mouvement rude de naturaliste hardi, tantôt avec un geste preste de singe polisson, Voltaire écarte la draperie sérieuse ou solennelle, et nous montre l'homme, pauvre bimane, dans quelles attitudes ! [1] »

Enfin, les vers splendides de Victor Hugo adressés à une jeune fille seule, dans sa mansarde, où se cache un roman de Voltaire :

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là-haut sur une vieille armoire
Par quelque vil passant dans cette ombre oublié,
Roman du dernier siècle, œuvre d'ignominie !
Voltaire alors régnait, ce singe de génie
Chez l'homme en mission par le diable envoyé [2].

Voltaire et le peuple, tel est le titre de la quatrième Lettre.

« Le peuple sera toujours sot et barbare... Ce sont des bœufs auxquels il faut un aiguillon, un joug et du foin [3]. »

« A l'égard de la canaille je ne m'en mêle pas, elle restera toujours canaille. Je cultive mon jardin, mais il faut bien qu'il y ait des crapauds [4]. » — « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes, c'est le partage des apôtres [5]. » — « Nous ne nous soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés [6]. » — Le peuple ne mérite pas d'être instruit : « Il est nécessaire qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis [7]. » Il est l'ennemi de l'égalité : « Le système de l'égalité, écrit-il au maréchal de Richelieu, m'a toujours paru l'orgueil d'un fou [8]. » A l'égard du paysan il revendique, ce prétendu démocrate, les droits du seigneur féodal : « On me reproche d'être comte de Ferney. Que ces Jean-f...-là viennent donc dans la terre de Ferney, je les ferai mettre au pilori [9]. »

Toutes ces lettres sont un tissu de citations, mais le tissu est serré et elles se soutiennent

[1] *Origines de la France contemporaine*, p. 347.

[2] *Les rayons et les ombres*, Regard jeté dans une mansarde.

On ne se lasse pas de relire ces beaux vers sur le « dix-huitième siècle impie et châtié » :

Honte à tes écrivains devant les nations !

Et ces conseils qu'il donne à la jeune fille en ces strophes charmantes :

Frêle barque assoupie à quelques pas d'un gouffre !
Prends garde, enfant ! cœur tendre où rien encor ne souffre !
O pauvre fille d'Eve ! O pauvre jeune esprit !
Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie ;
Avec son œil de flamme il t'espionne et rit...

. . . .

Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.
Ce soir tu pencherais ton front triste et boudeur
Pour voir passer au loin dans quelque verte allée
Les chars étincelants à la roue étoilée,
Et demain tu rirais de la sainte pudeur !

[3] Lettre à Tabareau, 3 février 1769.
[4] A Dalembert, 4 juin 1767.
[5] Au même, 2 sept. 1768.
[6] A Helvétius, 13 avril 1762.
[7] A Damilaville, 1er avril 1766.
[8] 11 juillet 1770.
[9] A Thibeauville, 20 mai 1760.

bien ; avec ces cris d'indignation qui sont dans sa note :

— Et ce contempteur, ce cruel insulteur du peuple, vous voudriez traîner le peuple à ses pieds !

Elles vont par gradation, la gradation dans l'infamie. La cinquième peint Voltaire aristocrate et courtisan qui s'agenouille devant la Pompadour et la Dubarry : « Pour faire la plus petite fortune, dit-il cyniquement, il vaut mieux écrire quatre mots à la maîtresse d'un roi que d'écrire cent volumes [1]. » Il s'agenouille plus profondément encore devant Catherine II, « la Sémiramis du Nord », qui n'était qu'une Messaline odieuse : « Je suis avec idolâtrie, Madame, aux pieds de votre Majesté, le prêtre de votre temple [2]. » Il l'invoque « comme sa sainte », il est « son adorateur », « aux pieds de sa Déesse. » Passons outre à ces ignominies.

« Il n'a épargné aucune prostitution à son génie, » a dit Lamartine, il a encensé tous ceux qui pouvaient lui être utiles, même les Jésuites, même le Pape, à qui il dédie son *Mahomet ;* il a insulté la France (sixième Lettre) et félicité avec enthousiasme Frédéric II qui nous a battus à Rosbach le 5 novembre 1757 ; il s'amuse en vers ignobles à la pensée que ce monarque « a vu les derrières des guerriers du roi très chrétien » : « Il me fallait le roi de Prusse pour maître, et le peuple anglais pour concitoyen. Nos Français en général ne sont que de grands enfants [3]. » Et à Catherine II : « Madame, il est vrai que je ne suis qu'à un mille de la frontière des Welches (des Français) ; mais je ne veux pas mourir parmi eux. Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche ; je suis *Suisse*, et si j'étais plus jeune, je me ferais *Russe* [4]. »

Le peuple français, c'est

Ce peuple sot et volage
Aussi vaillant dans le pillage
Que lâche dans les combats [5].

« L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches. » — « Les Français sont les excréments des nations. »

Pendant quinze ans il affiche l'adultère public, à Cirey, avec la marquise du Châtelet. Ses mœurs sont ignobles, « il étonne le vice, » a dit de Maistre. Il raconte, il décrit, il célèbre les mœurs infâmes de Frédéric : « Quand Sa Majesté était habillée et bottée, le stoïque donnait quelques moments à la secte d'Epicure, il faisait venir deux ou trois favoris, soit lieutenants de son régiment, soit pages, soit éduques ou jeunes cadets, on prenait du café [6]... » Impossible d'achever.

Dans un poème de 21 chants qui a été son ouvrage favori, car il y a travaillé trente années,

[1] *Mémoires*, t. XL, p. 81.
[2] 22 décembre 1766.
[3] A Frédéric, 29 nov. 1742.
[4] A Catherine, 18 oct. 1771.
[5] A Frédéric, 7 déc. 1774.
[6] *Mémoires*.

il a insulté bestialement Jeanne d'Arc. De là cet autre mot très dur et très juste de Joseph de Maistre : « Paris l'a couronné, Sodome l'eût banni. » (Septième lettre).

En outre cupide, avare, il gagne 600.000 livres sur les fournitures de l'armée, il fait jusqu'à la traite des nègres : « L'amour de l'argent vous poignarde, lui écrit sa nièce Mme Denis. Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. » Il exploite les paysans et refuse de les payer. Il ment par intérêt, il ment par plaisir, pour mentir, il renie jusqu'à ses propres ouvrages quand ils le compromettraient : « Je serais bien fâché de passer pour l'auteur de *Zadig*... J'ai lu enfin *Candide*. Il faut avoir perdu le sens pour m'attribuer cette cochonnerie [1]. »

« Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal, il est une très grande vertu quand il fait du bien... Soyez donc plus vertueux que jamais ; il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. — Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai dans l'occasion [2]. »

Enfin pour se concilier le roi et Mme de Pompadour, il imagine de communier à Colmar le jour de Pâques et fait communier avec lui son secrétaire Collini :

« J'avoue, raconte Collini, que je profitai d'une occasion aussi rare pour examiner la contenance de Voltaire pendant un acte aussi important... Il fixait ses yeux bien ouverts sur la physionomie du prêtre. Je connaissais ces regards-là [3]. » (Huitième lettre).

Lui dont toute la vie ne fut qu'une comédie, dit Sainte-Beuve, fut aussi le comédien de la tolérance. Il est sans pitié pour ceux qui ont l'audace de le critiquer, comme Fréron et Desfontaines. Il applaudit au partage de la Pologne :

« On prétend que c'est vous, Sire, écrit-il à Frédéric II, qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois, *parce qu'il y a là du génie* [4]. »

« Sur le piédestal de la statue que vous voulez lui ériger, conclut Mgr Dupanloup, je vous propose de faire graver ces mots : « *A Voltaire, la Pologne reconnaissante.* » Non, non, messieurs : le sang de la Pologne est sur cet homme, et vous ne l'en laverez pas ! » (Neuvième lettre).

Dans sa dernière lettre il résume les précédentes et montre en Voltaire l'ennemi du christianisme, ennemi passionné, sans nulle science, ne comptant plus devant les juges compétents : « Son succès, a dit Renan, a tué l'érudition en France, » acharné à travers ses soixante-dix volumes a « écraser l'infâme, » c'est-à-dire la religion catholique, Jésus-Christ.

Et vous oseriez soutenir que cette *fête nationale*, comme vous ne craignez pas de l'appeler, n'est pas une manifestation contre la religion de vos concitoyens, une provocation et un outrage !...

Ainsi donc toutes ces indignités, ces impiétés qui étaient jusqu'ici perdues dans les 70 volumes dont se composent les œuvres de Voltaire, vous les avez réunies, rapprochées, condensées, vous avez accumulé dans un seul volume toute la quintessence, pour ainsi dire, de ce poison ; vous en avez fait le livre le plus impie, le plus rempli d'outrages sans nom à la religion, à Jésus-Christ, à l'Evangile, qui fût jamais ; et vous déclarez aujourd'hui encore que vous le porterez dans chaque village, dans chaque famille, pour y détruire, si vous le pouvez, la religion ; pour en chasser, osez-vous dire, le catéchisme. Si ce n'est pas là la guerre, qu'est-ce que c'est ? Et si ce n'est pas là ce que nos lois appellent l'outrage à la religion, je ne sais plus de quoi parlent nos lois.

En terminant, il caractérise ses Lettres :

« Elles ne sont en rien une attaque aux institutions qui nous régissent. Pas un seul mot n'y est dit contre ces institutions. C'est une défense légitime et nécessaire devant une provocation criminelle, et un rappel aux lois du pays. »

La dernière était datée du 20 mai.

Elles parurent dans la *Défense* et eurent un retentissement considérable. On doit avouer toutefois que le talent mollit, il s'y rencontre encore de fiers élans, mais il y a plus de nerfs que de vie. La vie est calme et puissante, ses efforts sont vigoureux et ils atteignent sûrement le but ; souvent ici l'éloquence est remplacée par la déclamation et les coups frappent à côté. Ce défaut apparaîtra mieux encore dans la lettre à Victor Hugo. Mais ce n'est pas un défaut, c'est la vieillesse qui, çà et là, se fait sentir, chose qui est bien permise à soixante-seize ans. Il avait trop usé de son merveilleux outil de défense qui était fait de force exubérante, d'adjurations pathétiques et de splendides indignations. C'était la vie alors, la vie débordante et entraînante comme celle des flots que le lit du fleuve est impuissant à contenir.

Mais l'opinion fut plus frappée peut-être de ces lettres que des brochures les plus enlevantes de l'évêque d'Orléans, parce qu'elles parurent dans son journal, l'une appelant et faisant désirer l'autre, et surtout parce que l'on sentait que c'étaient les derniers combats et les derniers coups d'épée du vieil athlète.

Le gouvernement partageait ses idées et il avait vu avec déplaisir l'entreprise sectaire et antifrançaise du Conseil municipal de Paris. Lorsque Mgr Dupanloup parla de porter la question devant le Sénat, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, s'empressa de désavouer par un blâme public l'assemblée municipale. Le gouvernement répudia donc officiellement le centenaire qui devint l'œuvre restreinte d'un parti. Le blâme du ministre se fût certainement étendu à tous les conseils municipaux si la proposition en eût été faite et qu'on en fût resté là. Le matin même de l'interpellation, raconte Mgr Lagrange, les prudents donnèrent un autre conseil à l'évêque d'Orléans : ils le prièrent, de peur de soulever de trop grands orages, de ne point parler, mais d'écrire et de lire simplement son interpellation. C'était lui enlever la meilleure

[1] A d'Argental, 10 oct. 1748.
[2] Lettres à Berger et à Thiriet des 10, 18, 21 octobre 1736.
[3] Collini, p. 128.
[4] 18 nov. 1772.

partie de ses moyens. Il ne lui restait que quelques heures pour rédiger froidement ce discours dont il était plein et où il eût certainement poussé quelques-uns de ces cris de l'âme qui chez lui étaient si émouvants, surtout soulignés par ses traits vénérables, l'aspect de sa tête blanchie, par cette voix qui, tout en tombant, retrouvait ses éclats. En outre il fut saisi d'une fatigue écrasante. Plusieurs amis étaient réunis chez lui, il les consultait, soudain il pâlit et porta la main à sa poitrine.

— Qu'avez-vous, Monseigneur ? lui dit-on.

— Oh ! hier, j'ai éprouvé dans la région du cœur une douleur très vive, et j'ai essayé ce matin, afin de pouvoir parler, un moyen de la calmer. Le remède me fait plus souffrir que le mal [1].

C'est là que l'on apprit qu'il faisait abus de salicylate.

Il n'en voulut pas moins monter à la tribune, où sa seule présence suffit pour qu'il gagnât sa cause. M. Dufaure refusa bien de poursuivre le volume infâme, mais il fut établi que le centenaire était une manifestation privée en quelque sorte, celle d'un parti irréductible dans sa haine de la religion, mais non une manifestation nationale. Non seulement la France ne s'y associait point, elle la flétrissait.

Ce fut la dernière apparition de Mgr Dupanloup à la tribune.

Jeanne d'Arc, l'héroïne outragée bassement par Voltaire, y gagna les beaux vitraux historiques de la cathédrale d'Orléans. Il publia son *Appel à la France* et proposa une souscription qui fut accueillie avec faveur par le public. Quatorze artistes acceptèrent le concours qu'il avait proposé et l'exposition de leurs travaux eut lieu, après sa mort, hélas ! à l'évêché.

V. — Victor Hugo à qui manquait le don de la parole, avait la rage de parler. Il prononça au théâtre de la Gaîté un de ces discours étranges d'antithèses et de paradoxes qui n'appartenaient qu'à lui. Il rapprochait Voltaire et Jésus-Christ et considérait le premier comme le continuateur du second. Rien que cela ! « Jésus qui a pleuré et Voltaire qui a ri, » voilà d'où vient la civilisation actuelle.

Le vieil évêque n'y tint plus, et le 1er juin 1878, il lui adressait une lettre vengeresse où il se demandait, en rappelant les paroles terribles de Victor Hugo sur Voltaire :

« Qu'est-ce donc qu'un poète et quel est ce présent singulier qui teint de ses propres couleurs, incessamment changeantes, toutes choses ? Qu'est-ce qu'un écrivain qu'on entend flétrir et exalter tour à tour, selon ses mobiles impressions, le même homme et le même siècle ? »

Le poète en effet, jugeant l'œuvre de Voltaire, a écrit : « C'est un bazar élégant et vaste, étalant dans la boue d'innombrables richesses, éblouissant et fétide... Temple monstrueux où il y a des témoignages pour tout ce qui n'est pas la vérité, un culte pour tout ce qui n'est pas Dieu... Nous déplorons amèrement qu'il ait tourné contre le ciel cette puissance intellectuelle qu'il avait reçue du ciel. Nous gémissons sur ce beau génie qui n'a pas compris sa sublime mission, sur cet ingrat qui a profané la chasteté de la Muse et la sainteté de la Patrie... Et parce qu'il eut la coupable ambition de semer également des germes nourriciers et des germes vénéneux, ce sont, pour sa honte éternelle, les poisons qui ont le plus fructifié ! »

Et c'est ce même homme qui glorifie Voltaire !

Qu'êtes-vous donc enfin, Monsieur ? Permettez-moi de le demander avec tristesse. Une lyre qui résonne à tous les souffles ? Aujourd'hui c'est

Le vent qui vient à travers la montagne

qui vous agite !

Aussi déclamations sonores et creuses, ne constatant que le chaos d'une tête et le vide d'un esprit : pêle-mêle, pour parler votre langue, de notions contradictoires servant de base à des idées incohérentes. Voilà votre discours !...

Et vous dites que Voltaire a *vaincu !* D'autres que vous et lui ont chanté victoire, qui ont passé : et le Christ demeure.

Vous dites gravement que *Voltaire sourit du haut des étoiles.* Les Voltairiens du cirque Myers ont dû bien rire de ce reste d'idées métaphysiques et de foi chrétienne incomprise.

Cette manifestation n'a abouti qu'à « une fête oratoire dans un théâtre et dans un cirque. Des déclamations outrées, emphatiques, contradictoires : un avortement et une risée ! »

Et vous, pauvre grand poète, panégyriste aujourd'hui de l'homme et du siècle que vous avez si énergiquement flétris, chantre autrefois inspiré de l'*Aumône*, de la *Prière pour tous*, de l'*Enfant martyr*, quel spectacle offrez-vous à ceux qui vous admiraient naguère ?

Permettez-moi de vous le dire avec le respect tristement ému que mon âge doit au vôtre : Vous êtes une barque sans lest, poussée par le vent du siècle d'un rivage à l'autre ; vous croyez aborder à la gloire, et, je le crains, vous échouerez à la pitié.

Cette violence scandalise l'abbé Rouquette, son confident dévoué. Celui-ci convient que l'évêque a bien fait d'écrire à ce génie dévoyé ;

« Mais j'aurais voulu que dans cette lettre de *vieillard à vieillard*, l'évêque eût un peu parlé à son ancienne foi, à son cœur jeune encore. »

Il trouve la finale « sarcastique. » — « Elle n'est point un appel, où se montre le zèle pour une âme égarée. » Ils avaient en effet le même âge ; et de cette simple circonstance, quelles tendres considérations en d'autres temps moins agités il eût fait jaillir de son cœur ! « Malgré tant de différence et d'oppositions, le talent, la vieillesse, pouvaient laisser entre Victor Hugo et l'évêque d'Orléans une porte entrebâillée. Il les a toutes violemment fermées. » Mais dès longtemps le grand et malheureux poète les avait fermées lui-même sans rémission, nulle parole humaine ne pouvait avoir prise sur cette âme infatuée d'elle-même et trop orgueilleuse pour implorer même la grâce de Dieu.

[1] Mgr Lagrange, t. III, p. 456.

La dernière pensée de Mgr Dupanloup fut pour le Denier de Saint-Pierre. Il était un peu le fondateur de cette belle œuvre, car dès 1848 il avait adressé, simple prêtre encore, un pressant appel aux catholiques pour qu'ils assurent l'avenir matériel du Souverain Pontife. Un nouveau Pape occupe maintenant le siège de saint Pierre et ce Pape est son ami, il veut user de son influence personnelle pour lui créer des ressources qui lui sont nécessaires sans doute. C'est ce qu'il mande au cardinal Franchi :

« Cet appel, je l'adresserais simplement à mon diocèse ; mais j'ai lieu de croire et d'espérer qu'il retentirait et serait entendu au loin.

« Mais le moment est-il venu ?

« Vous comprenez qu'avant tout je ne veux rien faire qui gêne votre action et vos desseins.

« Dites-moi simplement *oui* ou *non;* ou bien : *Attendez !*

« Vous devez, ce me semble, avoir de grands besoins. »

Sur la parole du Pape il jeta les filets de son éloquence et de son zèle ; il écrivit sa nouvelle *Lettre sur le Denier de Saint-Pierre.*

Il y célèbre, dit Mgr Lagrange, « le nouveau Pontife si docte et si pieux, si noble et si aimable, si doux dans la fermeté nécessaire, si zélé dans sa prudence, si laborieux, si appliqué aux affaires de l'Eglise jusqu'à y épuiser sa santé et ses forces. »

Puis il indique la raison de sa *Lettre.* En face de la situation douloureuse faite au Saint-Père, il est nécessaire de préparer une œuvre organisée et qui dure :

Il faut que cette grande œuvre du Denier de Saint-Pierre ne soit plus exposée à de pénibles vicissitudes ; il faut la mettre à l'abri de ces oscillations et de ces défaillances inévitables que toutes les œuvres qui se prolongent sont menacées de connaître ; il faut en faire une œuvre stable, instituée, permanente, une sorte d'apanage catholique modeste, mais assuré.

Plusieurs prétendirent qu'avec la mort de Pie IX s'étaient réveillées ses espérances du cardinalat, et qu'il avait composé cette lettre dans ce but.

C'est une grande question et très complexe que celle-là. Mgr Dupanloup désira-t-il être cardinal, et quelles sont les raisons qui l'empêchèrent d'obtenir le chapeau ? Léon XIII eût-il été moins irréductible que Pie IX sur ce point ? C'est ce que nous examinerons dans le prochain et dernier article.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° S. S. Pie X a concédé une indulgence plénière à gagner *toties quoties*, le 30 juin, dans les églises où l'on fait solennellement les exercices du mois du Sacré-Cœur.

Que faut-il entendre par ce mot *solennellement ?* Autrement dit, en fait d'exercices pour le mois du Sacré-Cœur, qu'y a-t-il de requis et de suffisant pour que l'on puisse considérer ces exercices comme ayant été faits, pendant tout le mois, dans une église, d'une *façon solennelle ?*

Faut-il faire durer les exercices 33 jours ?

2° Le fait que le premier vendredi de chaque mois, dans une église, *il y a de nombreux fidèles qui communient* par dévotion au Sacré-Cœur, et qu'*on fait suivre*, avec permission de l'autorité diocésaine, la messe où les fidèles communient ainsi d'*un salut du Saint-Sacrement*, ne peut-il pas être considéré comme étant « les pieux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur » qui, célébrés le premier vendredi de chaque mois, donnent droit de dire ce jour-là sous le rit de 1re classe la messe du Sacré-Cœur avec *Gloria, Credo ?*

De plus, dans les paroisses où l'on fait cela, n'y a-t-il qu'une seule messe qui puisse ainsi être dite du Sacré-Cœur ?

3° Là où l'on fait solennellement, en juin, les exercices du mois du Sacré-Cœur, le recteur de l'église ainsi que le prédicateur du mois du Sacré-Cœur peuvent, le 30 juin, en disant la sainte messe, jouir du privilège de l'autel grégorien.

Or, par ce mot « le prédicateur du mois du Sacré-Cœur, » faut-il entendre seulement celui qui aura donné des sermons, des instructions sur le Sacré-Cœur, ou bien également les prêtres qui dans l'église, pendant tout le mois, chacun leur semaine, ou plus ou moins souvent, auront fait aux fidèles des *lectures* sur le Sacré-Cœur ?

4° Du seul fait que depuis de longues années la Confrérie du Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel est érigée dans une église paroissiale, — et cela à perpétuité, — s'ensuit-il que chaque prêtre envoyé dans cette paroisse comme curé par l'autorité diocésaine, est directeur de cette Confrérie et en a tous les pouvoirs ? *Quid* des vicaires ?

R. — Ad I. Voici la traduction latine de l'exposé en italien qui précède la concession d'indulgences : « Cum pium exercitium mensis eidem divino Cordi consecrati sit modus aptior ad extendendam ac perficiendam præfatam devotionem..., subscriptus humiliter ad pedes S. V. provolutus, supplex exorat ut indulgentiis a s. m. Leonis XIII concessis adjicere dignetur concessionem perpetuam... »

Le décret du 8 août 1906 est donc une extension de la concession de Léon XIII, qui se trouve dans le décret de la S. C. des Rites du 21 juillet 1899 [1], et dans celui de la S. C. des Indulgences du 30 mai 1902.

Le décret de la S. C. des Rites s'exprime ainsi : « Ipse vero beatissimus Pater commendat quam maxime eum morem qui jam in pluribus ecclesiis obtinuit, ut per integrum mensem Junium varia pietatis obsequia divino Cordi publice præstentur... Cæterum piæ ejusmodi exercitationes, quas memoravimus, nullimode a Sanctissimo Patre indicuntur, sed omnia ipse Episcoporum prudentiæ et sagacitati permittit... »

C'est donc aux évêques à indiquer les exercices publics pour le mois du Sacré-Cœur. A leur défaut, les curés peuvent organiser ces exercices comme ils organisent ceux du mois de Marie.

Comme la clôture du mois de juin est fixée au

[1] S. R. C., n. 4045.

30 juin, il s'ensuit que les exercices ne durent que 30 jours.

Ad II. Ce qui concerne le premier vendredi du mois est ainsi réglé par le décret de la S. C. des Rites du 21 juillet 1899 : « *Recitatis publice Litaniis* quas nuper ipse probavit, et iterata *consecrationis formula* a se proposita. »

Il complète le décret du 28 juin 1889 qui renferme la première concession et où on lit : « In Ecclesiis et Oratoriis, ubi Feria VI quæ prima in unoquoque mense occurrit, peculiaria exercitia pietatis in honorem divini Cordis, approbante loci Ordinario, mane peraguntur ; Beatissimus Pater indulsit, ut hisce exercitiis addi valeat Missa votiva de Sacro Corde Jesu... [1] »

C'est donc à l'évêque à permettre des exercices en l'honneur du Sacré-Cœur et à les désigner. Ces exercices comprennent ordinairement une exposition du Saint-Sacrement ou une bénédiction solennelle avec la récitation des Litanies du Sacré-Cœur et de l'acte de consécration approuvé par Léon XIII.

Comme vous faites des exercices avec la permission de l'Ordinaire, vous pouvez user du privilège de la messe votive.

Combien y a-t-il de messes votives permises pour la même paroisse ? — Il est certain que lorsque les exercices ne se font qu'une fois il n'y a qu'une messe votive. De fait, tous les décrets de la S. C. des Rites parlent d'une messe au singulier [2]. D'autre part, ce n'est guère l'habitude de faire deux fois les mêmes exercices dans la même église le même jour.

Ad III. Le texte latin du décret du 8 août 1906 porte : « Favoris Altaris Gregoriani *ad instar* sacris oratoribus mensis Cordis Jesu et rectoribus ecclesiarum in quibus pium exercitium solemniter habitum fuit, in missa die 30 junii ab iis celebrata. »

Beringer le traduit : « La faveur de l'autel grégorien dans leur messe du 30 juin pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et pour les directeurs des églises où le pieux exercice a été célébré solennellement [3]. »

Nous pensons que c'est entrer dans le sens du décret que d'y comprendre les vicaires qui auront fait des lectures sur le Sacré-Cœur pendant les exercices publics du mois du Sacré-Cœur.

Ad IV. Quand il y a plusieurs prêtres dans une paroisse où se trouve établie une confrérie quelconque, le curé n'en est pas directeur de droit. Toutefois, d'après le décret du 8 janvier 1891, l'évêque peut nommer une fois pour toutes le curé *pro tempore* directeur de la confrérie, en sorte qu'après le changement ou la mort du curé actuel, son successeur entre dans la même fonction de

[1] S. R. C., n. 3712.
[2] S. R. C., n. 3712 ; — 3731, ad 1 ; — 3769, ad 3 ; — 3773 ; — 3792, ad 1 ; — 3855, ad 2.
[3] Beringer, *Les Indulgences*, Deuxième appendice, n. 49, p. 26.

directeur sans qu'il soit besoin d'une nouvelle nomination.

Cependant, il est évident que l'évêque demeure entièrement libre et qu'il peut, chaque fois, désigner le curé comme directeur, ou bien choisir un autre directeur quand il y a divers prêtres [1].

Le directeur d'une confrérie, même avec un empêchement légitime, ne peut pas déléguer son vicaire ou un autre prêtre pour faire les réceptions de nouveaux associés, à moins d'avoir reçu expressément la faculté de se faire remplacer. C'est l'enseignement de la S. C. des Indulgences dans sa décision du 15 février 1894 [2].

Quand le directeur a reçu lui-même les nouveaux membres par une cérémonie comme celle du scapulaire du Mont-Carmel, l'inscription des noms peut être faite par n'importe quelle personne.

Si un vicaire a reçu des pouvoirs personnels pour admettre dans une confrérie du Mont-Carmel, ou toute autre de même caractère, il peut inscrire lui-même, avec la permission du curé toutefois pour le bon ordre, sur le registre de la confrérie existant dans la paroisse, les noms des personnes auxquelles il a imposé le scapulaire *privatim* dans la paroisse ou ailleurs.

Q. — Faut-il nécessairement accuser en confession les péchés internes, pensées, désirs contre la pureté, avec *leur objet ?* Je veux dire : faut-il faire connaître v. g. le genre de personnes sur lesquelles se seraient portées ces mauvaises pensées voulues ?

R. — Nous allons examiner successivement les pensées et les désirs.

I. *Faut-il accuser l'objet et les circonstances des mauvaises pensées non accompagnées de désirs volontaires ?* — Distinguons d'abord deux sortes de pensées portant sur des objets mauvais : pensées *spéculatives* ou scientifiques et intellectuelles, et pensées *sensuelles.*

Les premières en soi ne sont point péché, par conséquent elles ne renferment rien qu'il faille accuser. En effet, la délectation elle-même qui en peut provenir est tout intellectuelle ; on se réjouit de savoir, de connaître, et l'intelligence comme d'elle-même fait abstraction des propriétés de l'objet, excepté de celles sur lesquelles elle se porte, et ici elle ne se porte que sur une connaissance scientifique qui, comme telle, ne peut pas être mauvaise. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'elle n'est pas dangereuse, parce que de spéculative et scientifique elle peut devenir très facilement sensuelle et charnelle. Néanmoins on peut toujours, on doit même quelquefois chercher à l'acquérir, quand on prend les précautions voulues, et qu'il y a pour cela des raisons suffisantes, comme il y en a par exemple pour les médecins et les théologiens.

[1] Tachy, *Les Confréries*, 2e édition, n. 196. — Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 29.
[2] Tachy, *Les Confréries*, n. 196.

Quant aux pensées sensuelles ou plutôt aux pensées charnelles ou impures (car les premières pourraient fort bien ne pas excéder le péché véniel), dès lors qu'elles sont voulues et ne portent pas sur quelque chose de permis, comme cela peut être par exemple dans le mariage, elles constituent ordinairement un péché mortel. Nous disons *ordinairement*, parce qu'il pourrait y avoir quelquefois simplement péché véniel, si la réflexion ou le consentement n'avaient pas la plénitude nécessaire à une faute mortelle. — Cela posé, comme tout acte humain est spécifié par son objet et que dans le fait une mauvaise pensée est un acte humain, il est certain que cette mauvaise pensée voulue, ou délectation morose, est un péché de même espèce morale et théologique que l'objet qui en fait le fonds, et qu'en conséquence la nature de cet objet doit être déclarée à confesse. Ainsi une mauvaise pensée avec délectation morose ayant pour objet la fornication, et une autre ayant pour objet la sodomie, ne sont pas de même espèce, et l'espèce du péché doit être accusée, du moins quand elle est grave.

En est-il de même des circonstances, ou du genre de personnes qui affectent le péché de pensée ? — Les circonstances dont il s'agit peuvent affecter le sujet du péché ou son objet. Nul doute que celles qui affectent le *sujet* ne doivent être accusées; par exemple, une personne liée par le vœu de chasteté et qui s'arrêterait volontairement à une mauvaise pensée, doit déclarer sa condition si le confesseur pouvait l'ignorer. — Quant aux circonstances qui affectent l'*objet*, il y a deux opinions probables parmi les théologiens. Nous croyons plus probable celle qui prétend qu'il n'y a pas nécessité de les accuser, et voici nos raisons. Une mauvaise pensée avec délectation morose provenant, par exemple, de la vue d'une personne mariée, mais sans aucun mauvais désir sur elle, ne doit pas contracter la malice de l'adultère, parce que son objet réel et moral n'est autre que la délectation de copulation ou d'attouchement ou d'aspect, et non une délectation spéciale d'adultère ; la délectation morose, en effet, doit revêtir seulement la malice spécifique des objets qui se présentent à l'esprit, ou à l'imagination, et dont la délectabilité émeut les sens et la volonté qui les admet et les approuve. Or comme ici il ne s'agit pas d'une action qu'on veut ou qu'on voudrait commettre, mais seulement d'un plaisir sensuel intérieur, on peut croire que l'esprit et l'imagination font abstraction des propriétés de l'objet en dehors de celles qui émeuvent les sens, et dans l'exemple cité par nous on peut dire que, en dehors de très rares exceptions, la malice spéciale de l'adultère n'est pas ce qui émeut les sens et attire la volonté. — Et quand même il y aurait des personnes qui ne seraient pas convaincues par nos raisons, elles seraient au moins obligées d'admettre la probabilité de notre opinion, et par là-même elles ne pourraient imposer pour la confession l'accusation de ces circonstances; et dans une matière aussi délicate et qui pourrait si facilement devenir odieuse, la prudence doit apprendre au confesseur à ne pas interroger sur ces circonstances spéciales.

II. *Faut-il accuser les circonstances spéciales des mauvais désirs,* c'est-à-dire surtout *indiquer le genre de personnes sur qui ils se sont portés ?* — Assurément oui, si le désir a été *efficace,* c'est-à-dire s'il s'est porté sur une personne ou des personnes avec qui on a cherché à commettre le péché, ou avec qui on aurait voulu le commettre si on l'avait pu facilement ; parce qu'alors il n'y a aucune abstraction moralement possible, mais le désir se porte absolument sur la personne qui en est l'objet, telle qu'on la voit et telle qu'on la connaît, par conséquent mariée si on la croit mariée, liée par le vœu de chasteté si on la croit telle ; et même si on ne savait pas ce qu'elle est, et si on voulait néanmoins commettre le péché avec elle, quelle qu'elle soit, on voudrait par là-même risquer l'adultère au besoin, et par conséquent on s'en rendrait coupable dans sa volonté. « *Qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo,* » dit Notre-Seigneur. Or, dans l'Evangile, *mœchari* se dit toujours de l'adultère.

Il est bien des théologiens qui admettent que les désirs *inefficaces* revêtent aussi la malice spécifique des objets sur lesquels ils se portent. D'autres sont moins sévères. Pour nous, nous croyons que le désir même inefficace qui se porte sur une personne bien déterminée avec qui l'on serait heureux de pécher, quoique en fait pour telle ou telle raison on ne le veuille pas, doit en effet être spécifié par toutes les circonstances inhérentes à la personne, d'autant plus qu'alors on ne songe guère à faire des abstractions.

Mais il nous semble qu'il est d'autres désirs inefficaces qui peuvent bien faire abstraction de toutes les circonstances en dehors de celles qui enflamment la passion, et alors comment admettre que ces autres circonstances en soient l'objet formel ? Assez souvent même le désir peut être inefficace précisément à cause des circonstances mêmes qui changent l'espèce du péché en lui-même : par exemple, un désir peut être inefficace parce qu'il se porte sur une personne mariée, tandis qu'il serait efficace si cette personne était libre d'elle-même ; évidemment dans ce cas il n'est pas besoin d'accuser la circonstance de mariage qui constituerait un adultère. De même encore pour celui qui ne fait attention qu'à la beauté et ne remarque pas que cette personne doit être mariée ; ce qu'il ne remarque pas ne peut pas être l'objet formel de son péché.

Enfin il est des cas où le désir pourrait bien n'être pas un péché, quand il y a par exemple une circonstance qui pourrait le cohonester : tel peut être le désir d'un fiancé par rapport à sa fiancée, seulement pour le temps qui suivra le mariage. Néanmoins on peut dire que ce désir est bien dangereux, et qu'il ne faut pas s'y arrêter longtemps

et de volonté bien délibérée, parce qu'il produirait bien vite la délectation charnelle présente et goûtée présentement, alors qu'elle n'est pas encore permise.

Pratiquement, nous croyons que si un pénitent ou une pénitente accusent simplement une mauvaise pensée consentie, il faut leur demander s'il y avait en même temps mauvais désir, puis s'il y avait bien quelque volonté de commettre la mauvaise action, s'ils l'avaient pu. Si la réponse est négative, il vaut mieux s'en tenir là. Si elle est affirmative, il faut demander si ce désir était assez vague sans qu'il y eût rien de bien déterminé, et alors s'en tenir encore là ; ou bien s'il se portait sur une personne parfaitement déterminée avec qui ils auraient bien désiré pécher, et c'est alors seulement qu'il faut demander ce qu'était cette personne, si par exemple elle était mariée. Mais nous pensons qu'en demander plus long serait souvent imprudent et pourrait rendre le sacrement odieux; or, d'après tous les théologiens, en fait de questions relatives au péché d'impureté, il vaut bien mieux rester en deçà de ce qui serait nécessaire en une autre matière, que d'aller au-delà.

Q. — Les constitutions d'une Congrégation diocésaine de religieuses à vœux simples portent que la durée du noviciat est de deux ans. L'évêque (ou son délégué, ou même la supérieure) peut-il autoriser une sortie de plusieurs jours, ou même davantage, sans que le noviciat doive être recommencé, quand la novice a déjà fait plus d'un an ?

R. — L'art. 74 des *Normæ* permet aux Supérieurs d'autoriser la sortie pendant la *seconde année* du noviciat quand il y a des raisons graves : « In secundo autem novitiatus anno, semper sub directione et vigilantia Magistræ, studiis vel aliis operibus Instituti moderate vacare poterunt ; sed in ipsa novitiatus domo, et non extra eam, *nisi graves rationes aliter suadeant.* »

Q. — Que penser de la pratique d'avaler des images en papier dans le but de recouvrer la santé ?

R. — La question a été posée par l'archevêque de Santiago de Chili au Saint-Office, en 1903 : « Num pro licito habendum esset parvas imagines chartaceas B. M. V., in aqua liquefactas vel ad modum pilulæ involutas, ad sanitatem impetrandam deglutire ? — Resp. *Dummodo vana omnis observantia et periculum in ipsam incidendi removeatur, licere* [1]. »

La pratique est donc licite en elle-même ; c'est au clergé à écarter ce qui pourrait sentir la vaine observance.

Q. — Obligé de biner de temps à autre accidentellement le dimanche, et ayant à acquitter chaque jour de la semaine des messes chantées à la demande de mes paroissiens, j'applique la messe de binage pour moi et pour les miens. Les honoraires des messes de binage, dans notre diocèse, doivent être versés pour les Facultés catholiques. Dois-je verser un honoraire pour cette messe de binage ainsi appliquée ? Des confrères l'affirment ; je pense le contraire. Qui de nous a raison ?

R. — D'après le contenu des indults de ce genre, on *permet* aux prêtres de recevoir un honoraire pour la seconde messe, à condition de l'appliquer à une bonne œuvre : *Sacerdotes eleemosynam recipere* possunt...

Or, le prêtre qui applique la seconde messe à son intention personnelle, ou pour les siens sans recevoir un honoraire, ne rentre pas dans cette catégorie ; il use de la liberté qui lui est laissée de dire la messe à une intention non rétribuée, et ne doit point l'honoraire puisqu'il ne l'a pas reçu.

[1] *Ami*, 1904, p. 977.

LITURGIE

Q. — 1° Quand le prêtre qui va dire la messe à un autel latéral donne la communion au maître-autel, en passant, doit-il donner la bénédiction après la communion ? Je suppose que les personnes qui ont ainsi communié vont aussitôt entendre la messe dite à un autel latéral.

2° Quand, à l'occasion d'un décès, la famille demande un service de huitaine qui, en réalité, ne rentre pas dans la catégorie des jours privilégiés (3e ou 7e), si ce service n'est pas du tout chanté, ou si l'on n'y chante que l'évangile et le *Pater*, quelle messe et quelles oraisons dire en la circonstance ?

3° Un prêtre disant sa messe, qui n'a rien de commun avec celle du prône, peut-il réciter le *Credo*, si en ce moment on fait les annonces de la semaine ?

4° Pour ne pas trop prolonger la messe, peut-on tolérer, les jours de communions un peu nombreuses, qu'un prêtre autre que le célébrant distribue la communion pendant que le célébrant poursuivra sa messe ?

R. — Ad I. Il importe peu que les personnes communiant *en dehors de la messe* aillent l'entendre aussitôt à un autel latéral ; le prêtre, après leur avoir distribué en passant la sainte eucharistie, doit toujours leur donner la bénédiction, précédée des versets et oraison *Deus qui nobis* etc., comme cela est marqué au Rituel. (Tit. IV, chap. II, n. 6 à 9).

On excepte seulement le cas où la communion serait donnée par un prêtre qui va dire immédiatement une messe de *Requiem*. (S. R. C., 24 juillet 1683, n. 1711, ad 2 ; 27 juin 1868, n. 3177 ; 30 août 1892, n. 3792, ad X).

Ad II. Les messes de *Requiem* dites en dehors des jours privilégiés, 3e, 7e, 30e et anniversaire, sont des messes privées, et fussent-elles chantées, ont en règle générale 3 oraisons [1].

On excepte seulement le cas où, *étant chantées*, ces messes, par suite d'empêchement à l'incidence du 3e, 7e jour, etc, sont dites au 1er jour non empêché [2]. Seulement, il ne faudra pas oublier qu'une messe où l'on ne chanterait que l'évangile et le *Pater* n'est pas une messe chantée, et qu'ainsi

[1] Rubr. gén. du Missel, tit. V, n. 4.
[2] S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3753, ad II et III.

elle ne jouit pas du privilège d'être transférée avec les prérogatives des jours privilégiés, c'est-à-dire avec une seule oraison et la prose.

Ad III. Ce prêtre peut poursuivre sans scrupule sa messe et dire le *Credo*, puisqu'il s'agit ici d'une messe qui n'a rien de commun avec celle où l'on fait les annonces de la semaine.

Ad IV. La rubrique suppose que c'est le célébrant qui donne la sainte communion aux fidèles. Cependant lorsqu'il y a un nombre considérable de communiants, il peut se faire aider par un autre prêtre afin de ne pas trop prolonger la messe : c'est du moins la pratique courante, et nous ne connaissons pas de décret qui la condamne.

En serait-il de même si le célébrant se faisait remplacer par un prêtre, tandis qu'il poursuivrait lui-même la messe ? Nous ne le pensons pas, et nous doutons fort qu'il y ait un seul auteur qui ose autoriser cette pratique.

Q. — 1° Est-il permis d'allumer au maître-autel pour une grand'messe cinq grands cierges à souches, de chaque côté, même en supposant que deux ne contiennent que de la bougie au lieu de cire ?

2° La liturgie permet-elle trois cierges allumés de chaque côté de l'autel aux messes basses, si deux contiennent de la bougie ?

R. — Ad I. Le nombre de cierges requis pour une grand'messe n'est pas absolument déterminé par la Rubrique. Régulièrement, aux messes où il y a encens, on en allume six, puisque le célébrant en encensant l'autel donne de chaque côté trois coups d'encensoir, répondant à la distribution des chandeliers : *prout distribuuntur candelabra* [1]. Mais il peut y en avoir plus, comme il peut y en avoir moins, sans que l'encensement soit changé en rien : « Ter ducens thuribulum in unoquoque latere, etiamsi in eo essent... etiam plura vel pauciora candelabra [2]. » Il ne serait donc pas antiliturgique d'avoir de chaque côté cinq grands cierges à souches, mais tous munis de cire, puisqu'on ne peut employer la bougie pour le service de l'autel.

Ad II. Aux messes basses strictement privées, il ne doit pas y avoir plus de deux cierges en tout, un de chaque côté, quand le célébrant n'est pas évêque, fût-il chanoine et dignité du chapitre [3], vicaire général et protonotaire [4], abbé ou autre jouissant de l'usage des pontificaux [5].

Mais s'il s'agit de messes basses qui tiennent lieu de messes conventuelles, paroissiales, ou autres semblables, comme une messe de communauté aux jours solennels, ou de communion générale, ou de premières communions, etc., on peut

[1] *Rit. serv.*, tit. IV, n. 4.
[2] *Rit. serv.*, tit. IV, n. 5 ; puis Gavantus, Rubr. gén., tit. XX, l. *x* ; De Herdt, tom. I, n. 184.
[3] S. R. C., 19 juillet 1659, n. 1125 ; 7 sept. 1850, n. 2984.
[4] S. R. C., 7 août 1627, n. 441 ; 5 juillet 1631, n. 567 ; 26 janv. 1658, n. 1051.
[5] S. R. C., 27 sept. 1659, n. 1131, ad 21 ; 29 août 1872, n. 3262, ad XVIII.

en allumer plus de deux [1] ; et naturellement plus de quatre, *si le célébrant* est évêque.

Dans la plupart des cas, il s'ensuit donc qu'une messe basse ne comporte pas trois cierges allumés de chaque côté de l'autel ; et sauf celle d'un évêque ou une autre ayant quelque solennité, elle ne devra avoir que deux cierges en tout. « *Cave tu a numero ambitioso,* » dit Gavantus [2].

Q. — *Quid* de la coutume existant à Noël de chanter la messe à minuit et de la faire suivre des deux autres messes de l'aurore et du jour ?

Quid aussi du vicaire qui dit la messe de minuit à 7 h., de l'aurore à 7 h. 1/2 et du jour à 10 h. ? Fait-il bien ? Ne devrait-il pas (laissant celle de minuit) dire deux fois celle de l'aurore,... tout comme à minuit on aurait peut-être dû dire simplement celle de minuit ?

R. — C'est un abus, *abusum per Episcopum abscindendum*, de célébrer l'une après l'autre *pendant la nuit* les trois messes de Noël [3], et sauf indult apostolique qui y autorise, on ne peut dire les deux dernières messes avant l'aurore [4]. Un indult général de ce genre existe pour toutes les chapelles des religieux, religieuses, et des clercs, où l'on garde le Saint-Sacrement : « SS. Pius X indulgere dignatus est ut, in Virginum monasteriis, religiosis Institutis, piis domibus et clericorum seminariis Oratorium habentibus cum facultate S. Species ibidem asservandi, tres rituales Missæ hac nocte celebrari, ac S. Communio omnibus pie petentibus ministrari queat [5]. » Voyez si vous êtes dans ce cas.

Quant au vicaire qui dit ses trois messes *pendant le jour*, il suit l'ordre du Missel sans rien y changer. (Tous les auteurs).

Q. — En 1907, p. 1056, l'*Ami* déclara que l'ornement noir avec croix rouge pour le vendredi saint et l'ornement gris pour le samedi saint n'ont rien de liturgique et doivent être supprimés. N'est-ce pas trop sévère ?

L'ornement noir, même à croix rouge, est bien un ornement noir, et la croix, comme toute ornementation et partie accessoire, même importante, peut être, il me semble, de la couleur qu'on veut.

Je sais bien que l'ornement noir à croix rouge est dit « gallican, » parce que la liturgie parisienne l'imposait pour ce jour-là. Mais cela ne me paraît pas une raison pour nous l'interdire, d'autant que, si le rouge est bien choisi, l'effet est vraiment très sérieux et très beau.

Qu'en pensez-vous ?

R. — Nonobstant les raisons alléguées par notre savant contradicteur, nous croyons qu'il est défendu de se servir de tels ornements.

Même Barbier de Montault, tout en regrettant qu'aucun diocèse de France n'ait pas repris le *cendré* qui, en réalité, n'est qu'un violet affaibli et passé, regarde comme rentrant dans la catégorie

[1] S. R. C., 12 sept. 1857, n. 3059, ad VII et IX.
[2] Rubr. gén., tit. XX, l. *y*.
[3] S. R. C., 18 sept. 1781, n. 2520.
[4] S. R. C., 20 avril 1641, n. 752 ; 14 nov. 1676, n. 1584, etc.
[5] S. C. Inq., 1er août 1907 (*Ami* 1908, p. 206).